**Comité de quartier de Bomel**

**BOMEL *NOTRE* QUARTIER**

**Les objectifs**

**Comite.bomel.namur@gmail.com**

La présente feuille de route est un outil de travail que le Comité de quartier se donne pour conduire son action à court, moyen et même long terme.

Elle énumère des objectifs ainsi qu’une série d’indicateurs ou de résultats attendus pour chacun d’eux. Ces indicateurs concrétisent les objectifs et permettent de voir, le moment venu, dans quelle mesure ils sont atteints. Ils sont régulièrement mis à jour et chacun est invité à y contribuer.

L’ensemble de ces éléments actualise les réflexions et les prises de position du Comité, à commencer par le remarquable dossier de décembre 2005 : « Une vision d’avenir. Des orientations pour l’amélioration durable de la qualité de la vie dans le quartier de Bomel » auquel on est invité à se reporter pour une présentation complète du quartier.

Tout ceci s’inscrit dans une vision globale dont le Comité se veut porteur et que l’on pourrait résumer de la manière suivante : Bomel, un quartier agréable à vivre dans une ville où il fait bon vivre pour chacun des citoyens.

 **OBJECTIFS**

**1. Un quartier propre**

**2. Un habitat de qualité**

**3. Un quartier relié au centre ville**

**4. Un trafic automobile maîtrisé**

**5. Des cheminements piétons confortables**

**6. Des itinéraires propices aux vélos**

**7. Des relations sociales de bon voisinage**

**8. Un Comité bien enraciné dans le quartier**

**9. Un réseau d’espaces verts dans le quartier**

**LES INDICATEURS**

**(Résultats attendus)**

**1. Un quartier propre**

- un inventaire des lieux problématiques (déchets et dépôts) a été effectué

- les causes ont été analysées

- des actions possibles sont listées

- un plan d’action est mis au point et exécuté en coordination avec la Ville

- les sacs poubelles sont conformes et correctement déposés par rapport aux jours de collecte

- il n’y a plus de dépôts sauvages

- il n’y a plus de petits dépôts aux pieds des poubelles publiques

- les déchets sont systématiquement réprimés

- les tags sont effacés

- la rampe d’accès au Pont de Louvain à partir d’Herbatte est entretenue

**2. Un habitat de qualité**

- On dispose d’un inventaire des « dents creuses » publiques et privées

- Il n’y a plus de « dents creuses » dans le quartier

- les immeubles à l’abandon sont rénovés et occupés

- les projets immobiliers dans le quartier sont connus et analysés

- un guide des bonnes pratiques d’aménagement urbain est rédigé

- il n’y a plus de fragmentation des maisons familiales en dehors des normes du « guide des bonnes pratiques d’aménagement urbain»

- l’inspection des bâtiments en travaux sans permis affiché est effective

- les logements soumis à permis de location (- de 28 m2) sont contrôlés

- les rénovations et les constructions neuves ont des garages ou emplacements pour voitures

**3. Un quartier relié au centre ville**

- le passage par la gare est ouvert 24/24 h

- les escalators et ascenseurs de la gare, côté Bd du Nord, fonctionnent et sont surveillés

- l’entrée de la gare, côté Bd du Nord, est revalidée : hygiène, propreté, éclairage, entretien et surveillance

- Un passage souterrain du Bd du Nord à la galerie Wérenne est aménagé, éclairé, entretenu et surveillé

- la passerelle d’Herbatte est revalidée, propre, entretenue et surveillée; les ascenseurs fonctionnent

- les trottoirs du Pont de Louvain sont repavés correctement

- les garde-corps du Pont de Louvain sont réparés et esthétiques

- la circulation cycliste et piétonne est sécurisée sur le pont de Louvain et à ses deux bouts

**4. Un trafic automobile maîtrisé (Mobilité)**

- le trafic de transit utilise le tunnel SPW et pas le boulevard du Nord

- l’axe « N4 » est privilégié : les véhicules prennent le pont de Louvain et le Bd Cauchy plutôt que la chaussée de Louvain ou Herbatte.

- la signalisation routière est cohérente à cet égard (vers E42, E411, etc).

- la vitesse est contrôlée (notamment rue d’Arquet, Bd d’Herbatte et Chaussée de Louvain)

- le stationnement est contrôlé dans le quartier (zone bleue + carte de riverain)

- la mise en zone 30 rue d’Arquet est effective

- la mise en zone 30 d’Herbatte est effective (mais la signalisation doit être améliorée)

- le parking est maîtrisé dans le quartier (zone bleue, carte de riverain, … )

**5. Des cheminements piétons confortables (Mobilité)**

- le passage souterrain de l’école d’Heuvy est revalidé

- le « trou noir » insalubre et dangereux sous le pont de Louvain est supprimé (à terminer)

- on dispose d’un inventaire des lieux sans trottoirs corrects

- Les trottoirs sont (re)mis en état : bas de la chaussée de Louvain (à hauteur de « l’ilot » face à la rue Mgr Heylen et entre la rue Monseigneur Heylen et la rue de Bomel), rue Saint Fiacre (à repaver), rue des Carrières (non pavé), rue Nanon

- un passage pour piétons est ajouté dans la descente de la chaussée de Louvain (face à l’angle du ministère sur l’axe « naturel » des piétons, notamment des étudiants de l’IATA, vers la gare SNCB).

- il y a des passages sécurisés pour piétons au « Rond point du cheval », au niveau du nouveau rond point à l’entrée d’Herbatte, aux deux bouts du Pont de Louvain, à hauteur du Night and day, à l’entrée de l’avenue A Procès, à la Patte d’oie (Arquet-Bomel) et au Pont d’Heuvy

- les passages principaux pour piétons sont éclairés

- il y a une liaison piétonne entre la rue de Bomel et la rue Nanon

- il y a des accès PMR à la gare

**6. Des itinéraires propices aux vélos (Mobilité)**

- le cheminement cycliste depuis Bomel vers le centre-ville est possible sans devoir mettre pied à terre

- la liaison cycliste entre Bomel et le Ravel St Servais-Jambes est réalisée

- le stationnement des voitures sur la piste cyclable rue d’Arquet (entre la place de l’église et la « patte d’oie » (carrefour Bomel-Arquet-Chée de Louvain) est interdit par un dispositif adéquat

- il y a des passages sécurisés pour les cyclistes au « Rond point du cheval », aux deux bouts et sur le du Pont de Louvain, au bas de la Chée de Louvain, à la Patte d’oie, au Pont d’Heuvy

- des cheminements vélo explicites sont aménagés sur les axes principaux

**7. Susciter des relations sociales de bon voisinage**

- le pôle culturel des Abattoirs est fréquenté par les habitants du quartier

- les événements festifs du quartier attirent les habitants de Bomel

- le Comité de quartier rencontre les animateurs sociaux et interculturels qui opèrent sur le quartier

- les responsables des associations implantées dans le quartier sont rencontrés régulièrement

- le Comité de quartier a un contact régulier avec les agents de quartier

- l’attroupement de désoeuvrés n’existe plus à l’entrée de la rue de Bomel /Arquet (Patte d’oie, Oxfam)

**8. Un Comité bien enraciné dans le quartier**

- le Comité de quartier est connu des habitants

- les outils numériques du Comité de quartier sont disponibles et consultés (site web)

- les membres de l’AG du Comité de quartier reçoivent une « newsletter » périodique

- le nombre de membres a augmenté

**9. Un réseau d’espaces verts dans le quartier**

- Le site de la carrière d’Asty Moulin est adapté aux promenades et au jogging

- les abords des Abattoirs sont aménagés

- le petit square à l’entrée d’Herbatte est mis en valeur

- l’ouverture et la fermeture du Jardin Saint Antoine fonctionnent correctement en saison.

- Les chemins vicinaux sont à nouveau ouverts aux piétons

- les abords de la passerelle d’Herbatte sont achevés et soignés des deux côtés (Bd d’Herbatte et Bd Cauchy)

- les « parterres » sont mis en valeur (à hauteur du n°103 Chaussée de Louvain, au « quai » rue d’Arquet, les deux ronds points du Bd du Nord)